

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,  
DE L'OUTRE-MER  
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

*Direction générale des collectivités locales*

Département des études et des statistiques locales

### **Circulaire du 16 février 2010 relative aux budgets primitifs des départements 2010**

NOR : IOCB1004098C

*Le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales à Mesdames et Messieurs les préfets.*

Je vous remercie de bien vouloir faire parvenir à la direction générale des collectivités locales un exemplaire du budget primitif 2010 de votre département accompagné de ses annexes, et notamment celle traitant de la dette.

Ces documents sont attendus dès qu'ils sont disponibles. L'obtention de ces données conditionne notamment la publication dans des délais utiles de l'ouvrage « Les budgets primitifs des départements en 2010 ». Elle permet également d'avoir un éclairage précoce sur les finances départementales à paraître, en juin, dans le rapport de l'Observatoire des finances locales.

Ces documents sont à envoyer dès que possible, et au plus tard le 30 avril 2010, à M. Florian LEZEC, direction générale des collectivités locales, département des études et des statistiques locales, 2, place des Saussaies, 75008 Paris.

Pour le ministre et par délégation :

*Le directeur général des collectivités locales,*

É. JALON